Date de transmission de l'acte: 16/10/2026
Date de reception de l'AR: 16/10/2026
066-246600415-DE_130_2026-DE
AGEDI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ROUSSILLON CONFLENT

OBJET :	**Nombre de Conseillers :** 33 **En exercice :** 33 **Présents** : 26 **Votants** : 29 **Délib. n° 28– 13/10/2026**
Approbation de l'opération « acquisition d'une auto laveuse » et modalités de financement	Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-six, le 13 octobre, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule-d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère-les-Cabanes, Glorianes, Ille-sur-Têt, Millas, Montalba-le-Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, Saint-Féliu-d'Amont, Saint-Michel-de-Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la Commune d'Ille-sur-Têt , salle la Catalane, sous la présidence de Robert OLIVE.

Date de la convocation : mardi 6 octobre 2026

Présents : ALBERT Philippe (T), AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BENDRELL Brigitte (T), BONACAZE Benoit (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), CROUILLES GABORIT Emilie (T), DRAGUÉ Céline (T), FABRESSE Alain (T), GUINCHARD Jean-Christophe (T), LABAU Agnès (T), LOPEZ Valérie (T), MARTINEZ Marie (T), MONTANOLA Galdric (T), MORAGAS Nathan (T), OLIVE Joseph (T), OLIVE Robert (T), PEGOURIE Christiane (T), PELISSIER Alain (T), QUINTUS Cécile (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS-ROJAS Marie-Isabelle (T), TRAFI Pascal (T), VIDAL Gilles (T), VILA Patrice (T).

Absents excusés : BIANCHINI Marc (T), GILI Valérie (T), HAUTEFAYE France (T), LIZANA BONAFOS Karine (T).

Absents ayant donné pouvoir : MESA Michaël (T) à MONTANOLA Galdric (T), PAGES Caroline (T) à OLIVE Robert (T), STORCH Jacques (T) à FABRESSE Alain (T).

MORAGAS Nathan a été nommé secrétaire de séance.

Date de transmission de l'acte: 16/10/2026
Date de reception de l'AR: 16/10/2026
066-246600415-DE_130_2026-DE
AGEDI

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les missions portées par l'association « De Maux en Mots »,

CONSIDERANT que le service entretien de la médiathèque d'Ille-sur-Têt est tenu d'assurer le nettoyage des sols trois fois par semaine, dans un bâtiment d'une superficie de 800 m2 ;

CONSIDERANT que l'autolaveuse de la médiathèque est actuellement hors d'usage et nécessite un remplacement en urgence afin de garantir une qualité optimale d'hygiène pour les usagers et les agents, tout en permettant de contribuer à une gestion plus responsable des ressources ;

CONSIDERANT que le nettoyage manuel de ce bâtiment présente des risques professionnels pour les agents (Troubles Musculo Squelettiques), allant à l'encontre de la démarche de prévention inscrite au Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels de la Communauté de communes ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil communautaire,

APPROUVE l'acquisition de cet équipement d'un montant prévisionnel de 6 342.34 € TTC ;

SOLLICITE un soutien financier auprès des partenaires dans le cadre de la DETR/DSIL (44%) et Conseil Départemental (36%) ;

Fait et délibéré à Ille sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Robert OLIVE

COMMUNAUTÉ ROUSSILLON CONFLENT DE COMMUNES